

ASSOCIATION POUR LE CONTRÔLE DE LA DIFFUSION DES MEDIA



DÉCLARATIONS DE DIFFUSION SUR L'HONNEUR (D.S.H.)

Sous la Responsabilité de l'Editeur

ET PROCES VERBAUX DE CONTRÔLE (P.V.)

Book 2004 Ecrits Spécialisés GP

Etabli le 21/04/2006 01:09

PRESSE GRAND PUBLIC

Document confidentiel réservé aux seuls membres de l'OJD

DEFINITION DES TERMES UTILISES DANS LES DOCUMENTS DE L'OJD

I - TIRAGE UTILE PAR NUMERO

Nombre d'exemplaires finis remis à l'éditeur pour être ou non mis en circulation.

II - DIFFUSION PAYEE

- Abonnements

a) Payés par l'abonné destinataire

Ces abonnements sont souscrits et réglés par le destinataire (personne physique ou morale, établissement public, association...), soit directement à l'éditeur, soit par l'intermédiaire d'un libraire ou d'un agent vendeur.

Ces abonnements individuels sont souscrits pour une période déterminée ou non (durée libre proposée par certains intermédiaires), à un prix qui n'est pas inférieur à 50 % du prix de l'abonnement indiqué sur la publication.

b) Payés par tiers en nombre

Ces abonnements peuvent être souscrits et réglés soit directement auprès de l'éditeur soit par l'intermédiaire d'un libraire.

Ce sont des abonnements souscrits en nombre et payés par des personnes physiques ou morales, groupements (associations, syndicats...) ou entreprises n'ayant aucun lien de dépendance avec l'éditeur ou sa publication.

Dans le cas où un tel lien existe, le nombre des abonnements ainsi souscrits n'est pris en considération que dans la limite de 5 % du nombre total des abonnements payés.

Les bénéficiaires reçoivent dès leur parution, individuellement leur(s) exemplaire(s) sous forme d'un envoi global ou non.

La remise accordée éventuellement par l'éditeur au souscripteur ne peut être supérieure à 50 % du prix de l'abonnement.

- Ventes au numéro

a) Payé par l'acheteur

Les ventes au numéro représentent le nombre d'exemplaires vendus directement à la clientèle : par l'éditeur, par les messageries de presse, par l'intermédiaire d'agents vendeurs (dépositaires de presse, librairies, bibliothèques de gare, vendeurs, etc...) à un prix qui ne peut être inférieur à 50 % du prix indiqué sur la publication. Toute vente d'exemplaires repris sur invendus sera décomptée séparément.

b) Payé par tiers en nombre

Sont considérées comme telles, les ventes par quantité effectuées par l'éditeur à une personne, une entreprise ou un groupement désirant assurer ainsi la promotion de sa marque ou de ses produits, la diffusion de ses idées ou le confort de sa clientèle.

Ne sont pris en considération que les exemplaires vendus à des tiers n'ayant aucun lien de dépendance avec l'éditeur de la publication. Toutefois, dans le cas où un tel lien existe, les exemplaires ainsi acquis d'une parution déterminée peuvent être pris en considération, dans la limite de 5 % du nombre total des exemplaires de cette parution vendus au numéro par les autres circuits de distribution.

- Diffusion individuelle par portage

Ce chapitre concerne :

- Soit les abonnements individuels « par portage » livrés directement par l'éditeur au domicile des lecteurs. Ceux-ci peuvent être réglés d'avance ou de manière traditionnelle, à la fin de chaque semaine, quinzaine ou mois.

- Soit la vente au numéro, si la preuve peut en être apportée à l'OJD, le portage correspondant étant effectué sous la responsabilité de l'éditeur ou du dépositaire ou du diffuseur.

- Diffusion différée payée

Ce sont des exemplaires périmés vendus à un prix qui n'est pas inférieur à 50% du prix indiqué sur la publication pour l'acheteur final.

III - DIFFUSION NON PAYEE

- Services Réguliers

a) Divers

Ce sont des exemplaires adressés en nombre à des personnes, entreprises, groupements qui en ont fait la demande, en vue de leur lecture par des tiers successifs (compagnies aériennes, salles d'attente d'hôpitaux, etc...) pendant une durée minimum.

b) Demandés individuellement

Il s'agit d'exemplaires adressés nominativement à des personnes physiques ou morales qui en ont fait la demande par écrit ainsi qu'à des collaborateurs de l'entreprise éditrice, aux correspondants de la publication, aux administrations pendant une durée minimum.

c) Servis sur exemplaires différés

Il s'agit d'exemplaires demandés mais fournis à partir d'invendus ou de périmés.

LISTE DES CATEGORIES ET SOUS-CATEGORIES

01 - QUOTIDIENS

- 01 - Quotidiens Nationaux
- 02 - Quotidiens Nationaux du 7ème Jour
- 03 - Quotidiens Régionaux et Départementaux
- 04 - Quotidiens du 7ème Jour

01 H - HEBDOMADAIRES REGIONAUX

02 - TELEVISION

03 - FEMININS

- 01 - Mode
- 02 - Généraliste
- 03 - Santé
- 04 - Cuisine

04 - ACTUALITES

- 01 - News
- 02 - Actualité Générale
- 04 - Economie - Affaires - Finances
- 06 - Société
- 07 - Actualité Judiciaire

05 - PEOPLE

06 - LOISIRS

- 01 - Auto
- 02 - Moto
- 03 - Photo - Vidéo - Cinéma
- 04 - Tourisme - Voyages
- 05 - Gastronomie
- 06 - Territoires
- 07 - Musique
- 08 - Sciences
- 09 - Connaissance - Découvertes
- 10 - Mots Croisés - Jeux
- 11 - Informatique Grand Public
- 12 - Informatique - Jeux

- 13 - Internet
- 14 - Sports – Actualité Sportive
- 15 - BD Magazines
- 16 - Pronostics et Jeux
- 17 - Littérature
- 18 - Arts - Collections
- 19 - Histoire
- 20 - Programmes - Spectacles
- 21 - Sciences Occultes - Horoscopes
- 22 - Maison - Décoration
- 23 - Bricolage - Jardin
- 24 - Animaux
- 25 - Chasse - Pêche - Nature
- 26 - Romans - Photos
- 27 - Philatélie
- 28 - Electronique - Son

07 - JEUNES

- 01 - Enfants – Illustrés - BD
- 02 - Adolescents
- 03 - Enseignement - Pédagogie

08- FAMILLE

- 01 - Généraliste
- 02 - Parentale
- 03 - Sénior

09 - MASCULINS/MODE ET CHARME

10 - PETITES ANNONCES

- 01 - Emplois
- 02 - Commerces - Immobilier

11 - ASSOCIATION - SYNDICAT - GROUPEMENT

12 - PRESSE ETRANGERE

PRESSE GRAND PUBLIC

TITRES	NB DE N°	TIRAGE UTILE	DIFFUSION PAYEE									DIFFUSION NON PAYEE						
			ABONNEMENTS			VENTES AU NUMERO			DIFFUSION INDIVIDUELLE PAR PORTAGE	DIFFUSION DIFFEREE PAYEE	DIFFUSION TOTALE PAYEE	DONT DIFFUSION ETRANGER	DONT DIFFUSION FRANCE	DIVERS	DEMANDES INDIVIDUELLEMENT	SERVIS SUR EX. DIFFERES	DIFFUSION TOTALE FRANCE + ETRANGER	
			ABO. PAYES PAR L'ABONNE DESTINATAIRE	ABO. PAYES PAR TIERS EN NOMBRE	TOTAL DES ABONNEMENTS	VENTES AU N° PAYEES PAR L'ACHETEUR	VENTES AU N° PAYEES PAR TIERS EN NOMBRE	TOTAL DES VENTES AU N°										
Actualités (04)																		
Actualité Générale (04.02)																		
PRESENCES (CCI Grenoble)	PV	9	34667	291		291					291		291	495	33500		34286	
Economie - Affaires - Finance (04.04)																		
PARTENAIRES SAVOIE (CCI)	PV	6	23833	41		41					41		41	150	22930		23121	
Petites annonces (10)																		
Commerces - Immobilier (10.02)																		
ICF-L'ARGUS DES COMMERCES	PV	10	23680	733		733	3686			3686	600	5019		5019	126		7400	12545

BASE DE DONNÉES DE L'OJD

La Base de Données de l'OJD rassemble les informations de diffusion depuis 1979.
Elle contient plus de 20.000 Procès-Verbaux et Déclarations de Diffusion sur l'Honneur (D.S.H.).

Celle-ci est consultable à l'aide d'un logiciel spécifique.

CRITÈRES ANALYSABLES

L'utilisateur a la possibilité d'étudier les données de la diffusion de chaque titre, ainsi que leur évolution (diffusion totale par numéro, diffusion payée France, abonnements, ventes au numéro, etc.).

Il peut également :

- constituer des groupes de publications (préétablis ou spécifiques),
- réaliser des calculs (variation, ratio, différence, etc.),
- connaître la diffusion des publications par régions géographiques (régions INSEE, départements)

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- OS : toutes plates-formes Win32 (sauf (NT3.1, NT3.51) c'est à dire : Win95, Win98, ME, NT4, W2000, XP.
- Espace disque : pour un poste stand alone ou serveur de fichier prévoir 80 Mo, pour un poste client prévoir 6 Mo.
- Mémoire requise : minimum 32 Mo (64 Mo conseillés) pour Win95, Win98 et ME, mémoire minimale requise par les OS NT4, W2000 et XP.
- Processeur et vitesse d'horloge : minimum requis par la version de l'OS.

Un tableur de type EXCEL, LOTUS 1.2.3. permet d'exporter instantanément les données pour les mettre en forme ou en vue d'établir des graphiques, etc.

LES MISES À JOUR

Les mises à jour des données s'effectuent via Internet, selon les besoins et le rythme souhaités par l'utilisateur.

LES BÉNÉFICIAIRES

Seuls les membres de l'OJD peuvent s'abonner à ce service.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Patricia PANZANI (Tél. 01.43.12.85.30 – Email : patricia.panzani@ojd.com)
